

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

7 A 10 CITE DANTON

77480 BRAY SUR SEINE







A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LES TOITURES	Adresse :	7 A 10 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	TOITURE_7_8_9_10_DANTON	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	28/03/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Ronald FRANCHINARD	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI 3541	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	27/12/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2019

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE **09/04/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Ronald FRANCHINARD**



Rapport N° : TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019

Version : 09/04/2019

4/21

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	4
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	4
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	4
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	4
C \ SOMMAIRE	5
D \ CONCLUSIONS	6
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	6
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	13
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	17
ATTESTATION(S).....	19
CERTIFICAT DE COMPETENCES	20

D \ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LES TOITURES		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 ANTENNE SIEGE SOCIAL 10 Avenue Charles Péguy Boite Postale 114 77002 MELUN CEDEX02 Tél : 01.64.14.14.77 Fax : 01.60.68.51.42 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX 2019 4382
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4476 1 Provenance Objet REPERAGE AMIANTE		EXPERT HABITAT INGENIERIE 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY Téléphone 0321734144
SERVICE	D.I.R. TECHNIQUE PATRIM	ÉMETTEUR HERICHER J. CLAUDE
LOCALISATION	Programme 19 BRAY SUR SEINE CITE DANTON Tranche Ensemble Escalier Étage Logement Module	
ADRESSE		

DELAI D'EXECUTION : 90 JOURS **PÉRIODE DU** 11-03-2019 AU 09-04-2019

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI53	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - REHA / PROGRAMME GE - ENTRE 1 ET 10 MATERIAUX	2,00	3,00	6,00
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS	8,00	48,00	288,00
TOTAL H.T.				294,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A.	20,00 %			58,80
TOTAL T.T.C.				352,80

AFFECTATION BUDGETAIRE			CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : IMMOBI		
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGETAIRE		MONTANT T.T.C.
1 2131105D		ETAN 88	IMM.DE RAPPORT ETANCHEITE		352,80

AUCUNE AFFECTATION ANALYTIQUE PATRIMOINE
Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 4382

Travaux : Réfection de l'étanchéité des Terrasses des 2 bâtiments situés 7-8-9-10 cité Danton et 11-12-13-14 cité Danton
Gardien : M^r FORSE PAUL 06.86.40.21.15

EXEMPLAIRE DE CONTRÔLE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N° : TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019

Version : 09/04/2019

7/21

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

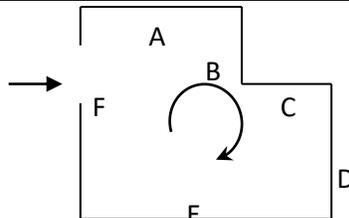
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
NEANT				

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT										

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETA T	RESULTAT	METHODE
Toiture 7	RC	Revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir	TOITURE_7_8_9_10_DANTONP001	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse 7	RC	Isolant sous revêtement d'étanchéité	Matériau mousse jaune	TOITURE_7_8_9_10_DANTONP002	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse 7	RC	Isolant sous revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir	TOITURE_7_8_9_10_DANTONP002	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse 7	RC	Revêtement bitumineux	Matériau bitumineux noir avec poussières	TOITURE_7_8_9_10_DANTONP003	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

Rapport N° : TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019

9/21

Version : 09/04/2019

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.expert habitat.com

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Toiture terrasse 7	RC	Bardeau bitumineux	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile	TOITURE_7_8_9_10_DANTONP004	Entre le pax aluminium et l'édicule	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019		Toiture 7 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir	28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



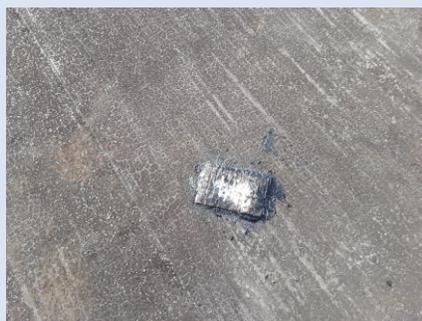
PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019		Toiture terrasse 7 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Isolant sous revêtement d'étanchéité	Matériau mousse jaune	28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019		Toiture terrasse 7 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Isolant sous revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir	28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



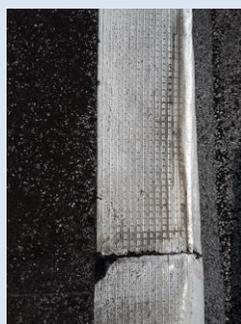
PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019		Toiture terrasse 7 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement bitumineux	Matériau bitumineux noir avec poussières	28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019	Toiture terrasse 7 (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Bardeau bitumineux	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile	28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Entre le pax aluminium et l'édicule		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TOITURE_7_8_9_10_DANTON 28/03/2019	Toiture terrasse 7 (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment		28/03/2019	FRANCHINARD Ronald
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Non Analysé	

EMPLACEMENT



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-30647 EN DATE DU 06/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-30647 Réf. Commande Client : TOITURE_7_8_9_10_DANTON--01
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 01/04/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : TOITURE_7_8_9_10_DANTON--01 - 7 A 10 CITE DANTON - 11 A 14 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE Réf échantillon client : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP001 / LES TOITURES - - - / Toiture 7 Sol Revêtement d'étanchéité	META (2)	1	05/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TOITURE_7_8_9_10_DANTON--01 - 7 A 10 CITE DANTON - 11 A 14 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE Réf échantillon client : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP002 / LES TOITURES - - - / Toiture terrasse 7 Sol isolant sous revêtement d'étanchéité	META (2)	1	05/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TOITURE_7_8_9_10_DANTON--01 - 7 A 10 CITE DANTON - 11 A 14 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE Réf échantillon client : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP003 / LES TOITURES - - - / Toiture terrasse 7 Sol Revêtement bitumineux	META (2)	3	06/04/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TOITURE_7_8_9_10_DANTON--01 - 7 A 10 CITE DANTON - 11 A 14 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE Réf échantillon client : TOITURE_7_8_9_10_DANTONP003 / LES TOITURES - - - / Toiture terrasse 7 Sol Revêtement bitumineux	META (2)	1	05/04/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-30647 EN DATE DU 06/04/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : TOITURE 7_8_9_10_DANTON--01 - 7 A 10 CITE DANTON - 11 A 14 CITE DANTON 77480 BRAY SUR SEINE		Réf échantillon ITGA : IT071904-8725		
Réf échantillon client : TOITURE 7_8_9_10_DANTONP004 / LES TOITURES - - - / Toiture terrasse 7 Entre le pax aluminium et l'édicule Bardeau bitumineux		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile		
* Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en toile	META (2)	1	05/04/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Gwénoél HELIAS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/2

ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
 DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
 DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
 CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
 CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
 REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
 REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
 DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
 CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
 DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
 RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
 ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
 ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)
 INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALLUR)
 MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
 CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
 ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
 ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
 DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
 DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
 CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
 DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
 THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
 DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
 DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
 DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
 DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
 DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
 DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
 EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
 ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
 CENTRE DE FORMATION
 MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
 DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
 VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

PEFC® 10-31-14893 / Certifié PEFC


 N° 10000109 2008-202

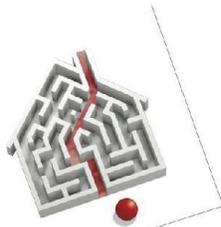
La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.
 La présente attestation est valable du 1^{er} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
 Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.
 L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018
 Pour la compagnie


CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 3541 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BRUNOT Tristan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 27/12/2017 - Date d'expiration : 26/12/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 27/12/2017 - Date d'expiration : 26/12/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 01/08/2017 - Date d'expiration : 31/07/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 03/11/2017 - Date d'expiration : 02/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/03/2016 - Date d'expiration : 01/03/2021
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 28/12/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

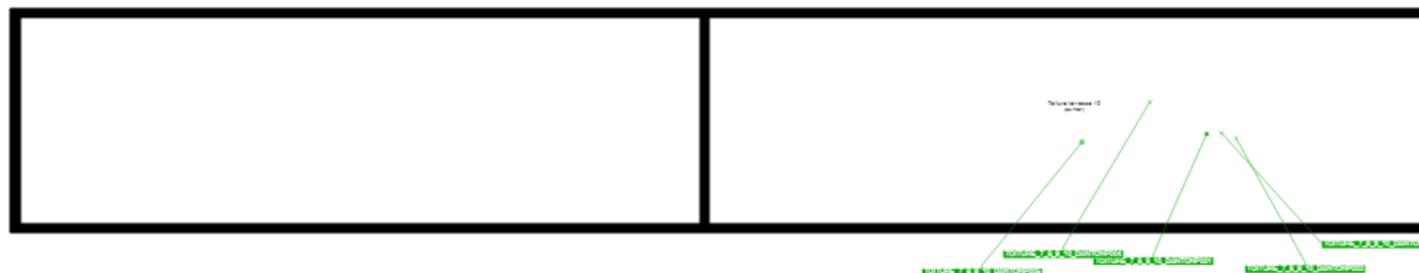
Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'estimation de prime en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPDI DR 11 rev13



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

- Murs amiantés
- Prélèvements de sol amianté
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafond amiantés
- Prélèvements de plafond non amiantés
- Prélèvements de mur amiantés
- Prélèvements de mur non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés
- Conduits amiantés
- Conduits non amiantés